



Ville de Wissous

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille dix-sept, le vingt-quatre avril à 20 heures, le Conseil Municipal de la Ville de Wissous, légalement convoqué le quatorze avril deux mille dix-sept s'est réuni à l'Hôtel de Ville, en séance ordinaire, sous la présidence de Monsieur Richard TRINQUIER, Maire.

Présents en début de séance :

Monsieur Richard TRINQUIER, Maire de Wissous.

Monsieur Gilles GARNIER, Madame Françoise FERNANDES, Monsieur Florian GALLANT, Madame Corinne GUYOT, Messieurs Laurent POUJOL, Stéphane DURAND et Madame Chantal CORENWINDER, Adjointes au Maire.

Messieurs Régis CHAMP, Jorge OLIVEIRA DA COSTA, Madame Danielle JEANNEROT, Monsieur Mattéo GRIMALDI, Mesdames Véronique JACQUARD, Martine THIERRY, Evelyne FOURNET, Patricia BROSSIER, Hélène MERCHER, Françoise LATINUS, Monsieur Olivier PERROT, Madame Marine BOURGEOIS-JOETS, Monsieur Éric STIENNE, Madame Catherine ROCHARD, Conseillers Municipaux.

Arrivé en cours de séance :

Monsieur Dominique BOULEY, Adjoint au Maire arrivé à 20h47.

Absents ayant donné procuration :

Monsieur Stéphane ROBERT, Conseiller Municipal a donné procuration à Monsieur Dominique BOULEY,

Madame Sophie BOISTAY, Conseillère Municipale a donné procuration à Monsieur Stéphane DURAND,

Madame Lucie BELLOC, Conseillère Municipale a donné procuration à Monsieur Gilles GARNIER,

Madame Isabelle STRAHODINSKY, Conseillère Municipale a donné procuration à Madame Chantal CORENWINDER,

Monsieur Philippe DUPORT, Conseiller Municipal a donné procuration à Madame Martine THIERRY,

Monsieur Roger VINOT, Conseiller Municipal a donné procuration à Madame Hélène MERCHER.

Secrétaire de séance :

Monsieur Régis CHAMP, Conseiller Municipal

→ Élu à l'unanimité

Secrétaires adjointes :

Madame Sylvie ARDELLIER – Directrice Générale des Services,

Madame Séverine VINATIER

→ Élues à l'unanimité

<u>VOTE</u>		<u>Délibération n°5</u>
Contre	-	<u>OBJET : Approbation du Compte Administratif 2016 – Budget Assainissement (M49)</u>
Abstentions	6	
Pour	22	
Total	28	

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L1612-12, L1612-13, L 2121-14 et L 2121-31,

Vu la délibération n°10 en date du 21 décembre 2015 portant sur le Budget Annexe Assainissement 2016 Commune (M49) 2016,

Vu la délibération n°6 en date du 19 décembre 2016 portant sur la décision modificative n°1 au Budget Primitif 2016 du Budget Annexe Eau et Assainissement,

Vu la commission finances/activités économiques/ marchés (suivi et contrôle) en date du 18 avril 2017,

Considérant la balance générale du Compte de Gestion 2016 visée par le Receveur Municipal,

Après exposé du rapporteur,

M. Richard TRINQUIER, Maire en exercice ayant quitté la séance pour le vote conformément à l'article L-2121-14 du CGCT, la séance est conduite par M. Dominique BOULEY, 1^{er} Adjoint au Maire après vote favorable de l'Assemblée.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,

Article 1 : **APPROUVE** le Compte Administratif 2016 du budget annexe assainissement dont le résultat s'établit de la façon suivante :

FONCTIONNEMENT	RECETTES	DÉPENSES	Soldes des recettes et des dépenses
Prévisions budgétaires totales	149 000,00 €	149 000,00 €	
Exécution 2016	101 039,66 €	21 786,00 €	79 253,66 €
<i>Taux d'exécution</i>	<i>67,81%</i>	<i>14,62%</i>	
Résultats antérieurs (exercice 2015)	- €	- €	- €
Total de la section de fonctionnement	101 039,66 €	21 786,00 €	79 253,66 €
Restes à réaliser 2016	- €	- €	
Total de la section de fonctionnement après restes à réaliser	101 039,66 €	21 786,00 €	79 253,66 €

INVESTISSEMENT	RECETTES	DÉPENSES	Soldes des recettes et des dépenses
Prévisions budgétaires totales	2 627 000,00 €	2 627 000,00 €	
Exécution 2016	- €	- €	- €
<i>Taux d'exécution</i>	<i>0,00%</i>	<i>0,00%</i>	
Résultats antérieurs (exercice 2015)	- €	- €	- €
Total de la section d'investissement	- €	- €	- €
Restes à réaliser 2016	- €	- €	
Total de la section d'investissement après restes à réaliser	- €	- €	- €

Article 2 : DONNE quitus à M. le Maire pour sa gestion 2016.

Article 3 : AMPLIATION de la présente délibération sera transmise à :

- La Sous-Préfecture de Palaiseau,
- La Trésorerie principale de Chilly-Mazarin.

POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME,



Richard TRINQUIER
Maire de Wissous

Certifié exécutoire,

Transmission en Sous-Préfecture le - y MAI 2017

Affichage le ...

REÇU EN PREFECTURE

Le 09/05/2017

Application agréée E-legalite.com

091-219106895-20170424-2017_2404_5-DE